

Lundi, le 4 mai 2015

2015-05-04

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, quatre mai deux mille quinze (04-05-15) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Offre d'emploi étudiant ;
- 10° Demande de soumission de gravier ;
- 11° Publicité pour le Festival du Bûcheron ;
- 12° Participation financière demandée dans le cadre du programme Trio Desjardins pour étudiant ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Projet compoStad (3e phase) - Embauche de Sylvie Berthaud ;
- 16° Formation - Appels d'offres et gestion de projet ;
- 17° Voirie ;
- 18° Varia ;
 - 18.1° Appui demandé par Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;
 - 18.2° Projets Pacte rural volet local ;
 - 18.3° Soumission pour ceinture de sécurité du tracteur à pelouse ;
 - 18.4° Abolition de la prière ;
 - 18.5° Forum municipal ;

201505-069

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201505-070

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201505-071

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201500209 = Laboratoires d'analyses SM : analyse de laboratoire	60.99 \$
201500210 = Michel Larrivée : 12 h 30 contrat de conciergerie	187.50 \$
201500211 = Cercle St-Aimé : rencontre du 3 mai	30.00 \$
201500212 = CSLE : adhésion 2015-2016	70.00 \$
201500213 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	138.08 \$
201500214 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	114.09 \$
201500215 = Michel Larrivée : 23 h 30 contrat de conciergerie	352.50 \$
201500216 = Michel Larrivée : 11 h 30 contrat de conciergerie	172.50 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE AVRIL : 73 426.59 \$

TOTAL DES REVENUS DE AVRIL : 17 844.71 \$

201590080 à 83 = Maryse Ducharme : salaire	2 350.16 \$
201590084 à 87 = Dany Guillemette : salaire	2 109.48 \$
201590088 à 91 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 080.88 \$
201590092 à 95 = Sylvie Berthaud : salaire	1 525.12 \$
201590096 = Claude Blain : rémun. des élus pour mai 2015	223.71 \$
201590097 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour mai 2015	223.71 \$
201590098 = Claude Dupont : rémun. des élus pour mai 2015	223.71 \$
201590099 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour mai 2015	223.71 \$
201590100 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour mai 2015	223.71 \$
201590101 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour mai 2015	223.71 \$
201590102 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour mai 2015	678.90 \$
201500217 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	164.85 \$
201500218 = Bureau en gros : ciseaux, cafetière 42 tasses	83.62 \$
201500219 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	58.00 \$
201500220 = Équipements Sanitaire Cherbourg : essuie-main, papier toilette, nettoyeur vitres, moppes, sacs à poubelle, nettoyeur neutre	669.23 \$
201500221 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 312.76 \$
201500222 = Régie Inter. Sanitaire Hameaux : quote-part mai	2 376.50 \$
201500223 = Pelletier et Picard : couvercles plastics, réparation ballast au centre communautaire	318.81 \$
201500224 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	912.93 \$

201500225 = Pierre Therrien : frais de déplacement	36.80 \$
201500226 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	69.20 \$
201500227 = Graymont : gravier	3 624.85 \$
201500228 = Entreprises Gilles Pellerin : nettoyage de fossés, déboucher ponceau rue Dubois	991.66 \$
201500229 = Signalisation de l'Estrie : balise à chevron, panneaux, frais de transport	1 171.74 \$
201500230 = Coop Ham-Nord : tube rallonge, rondelle joint, cadenas, ruban, pattes de table, pinceau, corrostop	105.61 \$
201500231 = Comité de développement : subvention	1 630.23 \$
201500232 = Municipalité Saint-Georges : salaire inspecteur, adhésion à la COMBEQ, formation	3 730.56 \$
201500233 = Transport Excavation Michel Couture et fils : transport	5 019.43 \$
201500234 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	1 501.03 \$
201500235 = Équipements Sigma : muffler, clamp, bride	916.84 \$
201500236 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite (avril)	710.16 \$
201500237 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	80.00 \$
201500238 = Microtec : installation d'un module pour téléphone dans l'ascenseur (pièces et installation)	499.84 \$
201500239 = Centre agricole Wotton : fuse, hose, etc	107.23 \$
201500240 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	729.48 \$
201500241 = Serge Chagnon, notaire : vente de parties de terrains de Sylvain Boulet	540.00 \$
201500242 = Machinerie C & H : filtre à huile, filtre	96.97 \$
201500243 = Valoris : déchets extérieurs, redevances	1 447.65 \$
201500244 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
201500245 = Les éditions juridiques FD : renouvellement mise à jour code municipal / inspecteur	81.90 \$
201500246 = Groupe CCL : demande de permis, feuilles de procès-verbaux	1 035.30 \$
201500247 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	8.00 \$
201500249 = Mégaburo : caisses de papier, enveloppes, post it, lecture de compteur	216.68 \$
201500250 = Coopérative agricole du Pré-Vert : essence	115.50 \$
201500251 = Ville d'Asbestos : inscriptions loisirs Asbestos	144.00 \$
201500252 = Graymont : granulats calcaire	904.88 \$
201500253 = Les Services mécaniques RSC : appret gris, antirouille noir	137.36 \$
201500254 = Atelier Multi-services CDMG : gr shatf, tube, temps de travail	54.43 \$
201500255 = Sidevic : bolts, nylon, flat washer, shackles, walter, clevis	315.10 \$
201500256 = Robitaille Équipement : pointe carbure rotative longue	443.52 \$
201500257 = Centre agricole Wotton : shim 10mm, plug	32.75 \$
201500258 = Garage Taschereau : essence	569.67 \$
201500259 = Machinerie CH : hanger	27.32 \$
	45 104.19 \$

201505-072

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**DEMANDE D'EXCLUSION D'UNE PARTIE DU LOT 10C-P
RANG 6**

- ATTENDU QUE Ferme A. Pellerin a vendu les lots 10A-P, 10B-P, 10C-P et 11A-P du Rang 6 à la sortie du village ;
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour entreprendre une exclusion de territoire à la CPTAQ afin de créer une nouvelle zone industrielle par Entreprises Gilles Pellerin ;
- ATTENDU QUE la demande d'exclusion doit être faite par la MRC des Sources ;
- ATTENDU QUE la création de cette nouvelle zone permettrait à Entreprises Gilles Pellerin d'utiliser une partie de plus ou moins 11 250 mètres carrés du lot 10C-P Rang 6 à des fins industrielles ;
- ATTENDU QU' actuellement la demande est irrecevable puisqu'elle est non conforme au règlement de zonage de la municipalité ;
- ATTENDU QUE le mandataire des Entreprises Gilles Pellerin, monsieur Adrien Pellerin, accepte en signant une entente avec la municipalité de défrayer tous les coûts de recherche, de rédaction et tous les autres frais pour faire cheminer la demande jusqu'à la CPTAQ ;
- ATTENDU QUE l'entente doit être signée par les deux parties (Pierre Therrien pour la municipalité et Adrien Pellerin pour Entreprises Gilles Pellerin) avant d'acheminer la demande à la MRC des Sources ;

201505-073

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à entreprendre les démarches pour modifier son règlement de zonage pour permettre les activités industrielles engendrées par les opérations des Entreprises Gilles Pellerin conditionnellement à l'acceptation de la demande déposée auprès de la CPTAQ.

Adoptée

OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT

201505-074

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche William Corriveau pour faire la tonte de la pelouse et autres travaux pendant la période estivale 2015.

Adoptée

DEMANDE DE SOUMISSION DE GRAVIER

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

PUBLICITÉ POUR LE FESTIVAL DU BÛCHERON

201505-075

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la station de radio CJAN 99,3 MF à préparer des capsules pour publiciser le Festival du bûcheron au coût de 150 \$ plus taxes.

Adoptée

PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRIO DESJARDINS POUR L'EMPLOI

201505-076

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de participer financièrement au programme Trio Desjardins pour l'emploi étudiant pour un montant de 1 000 \$.

Adoptée

PROJET COMPOSTAD - 3E PHASE EMBAUCHE DE SYLVIE BERTHAUD

201505-077

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Madame Sylvie Berthaud pour une période de 30 semaines, soit du 27 avril au 21 novembre 2015 à raison de 29 heures par semaine.

Adoptée

FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ APPELS D'OFFRES ET GESTION DE PROJET

201505-078

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme à assister à la formation qui aura lieu en novembre prochain. Les frais d'inscription, de déplacement et repas seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adoptée

VOIRIE

201505-079

Il est proposé par le conseiller Paul Charperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE Dany Guillemette est autorisé à faire réparer le moteur du camion Sterling tel que décrit dans la soumission au montant de 3 800 plus taxes.

Adoptée

MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA *LOI SUR LE TABAC*

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

ATTENDU la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QU' au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

ATTENDU QU' en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à "10% dans 10 ans", en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et de l'emballage neutre et standardisé ;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

201505-080

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne "10 % dans 10 ans" lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose les documents de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Adoptée

PROJETS PACTE RURAL VOLET LOCAL

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

SOUMISSION POUR CEINTURE DE SÉCURITÉ DU TRACTEUR À PELOUSE

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

ABOLITION DE LA PRIÈRE

201505-081

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien ne récitera plus de prière au début des séances du conseil municipal vu la décision de la Cour suprême, le 15 avril dernier, d'interdire la prière au conseil de ville.

Adoptée

FORUM MUNICIPAL

Le maire, Pierre Therrien, fait un rappel de la tenue du Forum municipal le samedi 9 mai 2015 de 9 h à midi.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201505-082

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit ajournée le lundi 11 mai 2015 à 21 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

